

Québec, le 11 juin 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 mai 2020, la députée de Gaspé inscrivait au feuillet des questions concernant la situation du bureau de la Protection de la faune de Grande-Vallée. Elle demande un engagement de ma part à signer un bail pour le bureau existant, et également à mettre en place les ressources nécessaires pour le déploiement d'un service adéquat sur le territoire.

Je tiens d'entrée de jeu à préciser que la Protection de la faune du Québec (PFQ) est une direction générale très importante au sein du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. La PFQ travaille de manière ardue afin de maximiser les efforts de protection de la faune et de ses habitats effectués par ses agents de protection de la faune (APF), assurant la couverture de l'ensemble du territoire québécois. Comme dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise, la PFQ doit faire face à des enjeux de ressources humaines. En effet, la formation de nouveaux APF, les difficultés de rétention des nouveaux APF dans les deux premières années de leur pratique ainsi que les départs à la retraite font aussi partie de la réalité à laquelle nous devons faire face pour le maintien de la mission première de la PFQ. Les APF assurent l'accomplissement de leur mission partout au Québec. La PFQ poursuit ses démarches de recrutement et d'amélioration de ses conditions de travail afin de s'assurer d'une main-d'œuvre suffisante pour la réalisation de son mandat.

Il est habituel que les APF soient appelés à être mobiles et à offrir des efforts dans d'autres bureaux de la province lorsque la situation le requiert. Ainsi, il arrive que des bureaux demandent de l'aide à des APF en provenance de bureaux voisins notamment dans le cadre de dossiers complexes, lorsque des dossiers touchent un vaste territoire ou en raison d'un manque d'effectifs sur un territoire donné. En effet, cette flexibilité dans cette façon de faire a pour objectif de maximiser la couverture du territoire en fonction des ressources disponibles et de renforcer la collaboration entre les différents bureaux.

... 2

À titre d'exemple, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dont je suis le ministre responsable, il y a plus de 120 km entre le bureau d'Amos et celui de Senneterre. Pourtant, les APF réussissent à accomplir la mission que le gouvernement du Québec leur confie.

Le présent contexte de la pandémie de Covid-19 a également forcé la PFQ à certaines mesures d'adaptation. Par exemple, les APF utilisent principalement leur résidence tant pour du travail de rédaction de rapports d'enquête que comme point de départ pour le travail sur le terrain. Les actions des APF visant à assurer la conformité et la pérennité des activités fauniques ainsi que la protection de la biodiversité demeurent très efficaces dans le contexte du télétravail. De manière générale, les APF apprécient cette nouvelle manière d'assurer la prestation de services. Dans certaines situations, les temps de réponse ont été beaucoup plus courts, car les APF ont régulièrement été dépêchés sur des lieux plus proches de leur résidence. Néanmoins, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs continue les efforts pour rendre la couverture du territoire par les APF toujours plus efficace et optimale.

Dans le cas précis du bureau de Grande-Vallée, il a été porté à ma connaissance que le bail du bureau est à durée indéterminée et se renouvelle automatiquement chaque mois, sauf préavis à l'effet contraire. Il en est ainsi depuis 12 ans, et le bail est toujours en vigueur. Je suis de près la situation des APF et je vais m'assurer que la PFQ prend les meilleures décisions pour bien poursuivre sa mission.

En terminant, je tiens à réitérer que la PFQ a à cœur d'assurer la couverture optimale du territoire québécois et de faire respecter la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi que ses règlements.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



PIERRE DUFOUR